Aujourd'hui, j'ai eu l'honneur de présenter à nouveau le projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le projet approuve l'Accord et modifie les lois de sorte que nous respections nos obligations en vertu de l'Accord.

Outre quelques corrections techniques, le projet déposé aujourd'hui à la Chambre des communes est essentiellement identique au projet de loi de mise en oeuvre que j'avais déposé le 24 mai. (Ces corrections et autres changements rédactionnels sont décrits en détail dans les documents qui accompagnent le projet de loi.)

Le projet précédent avait été approuvé par la Chambre des communes le 31 août et avait reçu l'approbation de principe du Sénat, mais la majorité au Sénat avait mentionné qu'elle n'approuverait pas le projet de loi avant la tenue d'une élection.

Le libre-échange a été le thème central de la récente élection, et les Canadiens ont confié à notre gouvernement un nouveau mandat en lui donnant la majorité des sièges au Parlement. Le Parlement est maintenant prié d'approuver le projet de loi de mise en oeuvre avant le ler janvier 1989, date spécifiée dans l'Accord.

Son adoption rapide est importante pour les Canadiens qui planifient leurs activités commerciales et financières de façon à tirer avantage des possibilités qu'amènera le libre-échange.

Avec la mise en oeuvre de l'Accord, les Canadiens commenceront à réaliser les avantages du libre-échange alors que leur accès au marché américain sera non seulement maintenu, mais élargi.

Les Canadiens peuvent s'attendre à une croissance aux plans des exportations, des emplois et des investissements, ainsi qu'à un relèvement des revenus et à un abaissement des prix à la consommation. Et nous deviendrons plus concurrentiels au plan international.

Avec l'élimination des droits de douane sur dix ans... un aspect de l'Accord que les partis d'opposition n'ont pas rejetté..., certains travailleurs canadiens seront déplacés. Les études révèlent que le nombre de ces travailleurs sera faible au plan national, et qu'il représentera une très petite fraction des millions de Canadiens qui changent d'emploi chaque année.